



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

L'Azuré des mouillères

Pour qu'il continue à fourmiller* !



Les paysans, faiseurs de paysages

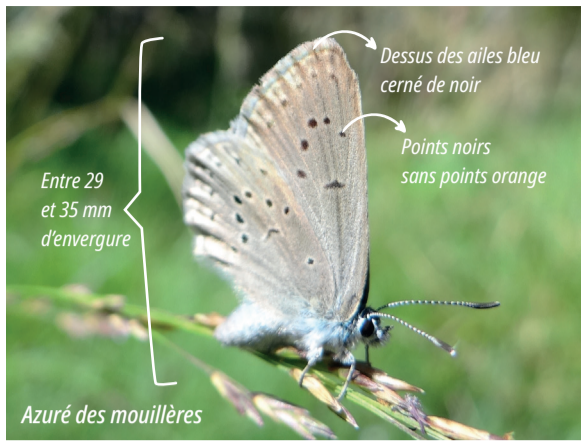
Les pratiques agricoles de nos territoires de moyenne montagne ont modelé nos paysages. Elles ont façonné une grande diversité d'écosystèmes indispensables à de nombreux animaux et plantes.

*En Auvergne, il est possible de voir voler quelques espèces de papillons rares, notamment grâce à des pratiques agricoles vertueuses. Conscient de cette interdépendance entre les systèmes agropastoraux et les écosystèmes naturels, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a contacté de nombreux propriétaires et agriculteurs pour les informer de la présence de ces espèces rares sur leurs parcelles. L'une d'elle attire ici notre attention, l'**Azuré des mouillères**.*

Découvrons ensemble ce papillon ainsi que les pratiques pastorales qui lui sont favorables, qu'elles soient existantes (et donc à maintenir) ou à développer !



L'Azuré des mouillères, qui est-il ?



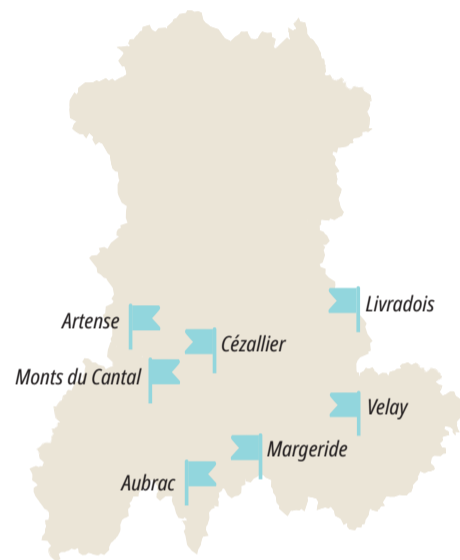
Attention, ce papillon peut facilement être confondu avec d'autres espèces pour les non-initiés !

SON MILIEU DE VIE

Chez les papillons, la famille des Lycènes, dont fait partie l'Azuré des mouillères, fait exception dans son cycle de développement. En effet, les chenilles ont besoin d'une plante hôte (la **Gentiane pneumonanthe**) et d'une fourmi hôte (une **fourmi du genre Myrmica**). Sa dépendance à la présence simultanée de ces deux espèces rend ce papillon particulièrement fragile !

OÙ LE VOIR ?

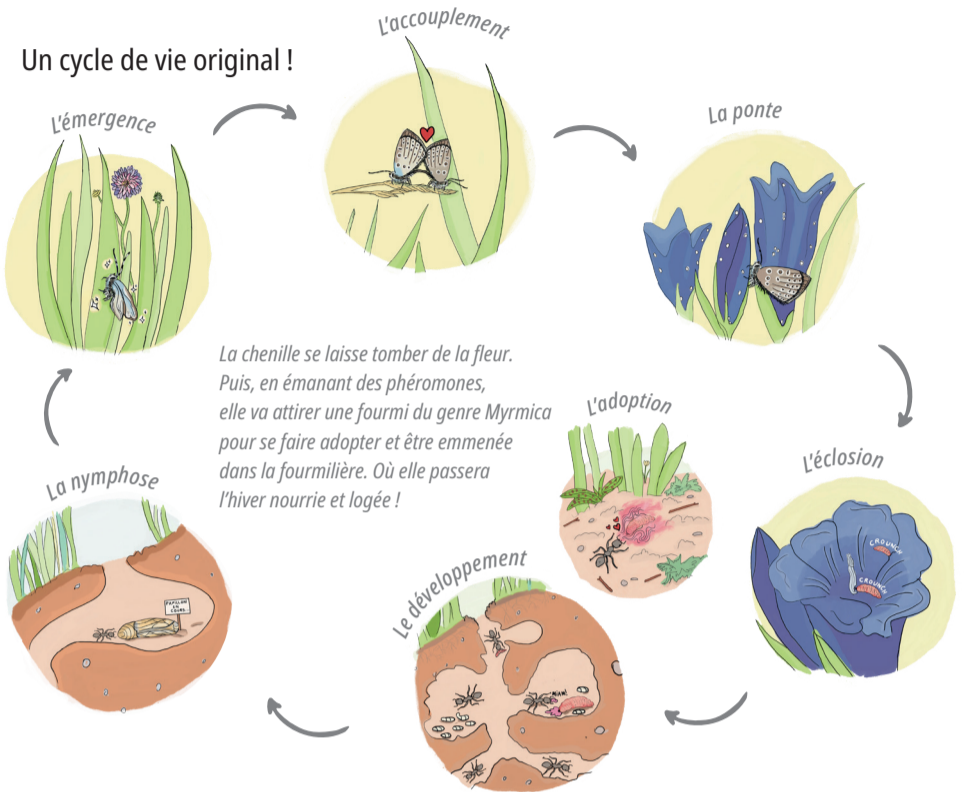
En Auvergne, on peut l'observer dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire.



QUAND LE VOIR ?

Mois	janv	fév	mar	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc

Les zones plus claires correspondent aux périodes extrêmes et aux différences dues à l'altitude.



L'info à retenir !

Par son cycle de développement très singulier, l'Azuré des mouillères est un papillon très menacé auquel il est important de prêter attention. Il représente un patrimoine naturel unique dont le Massif Central est l'un des derniers bastions.

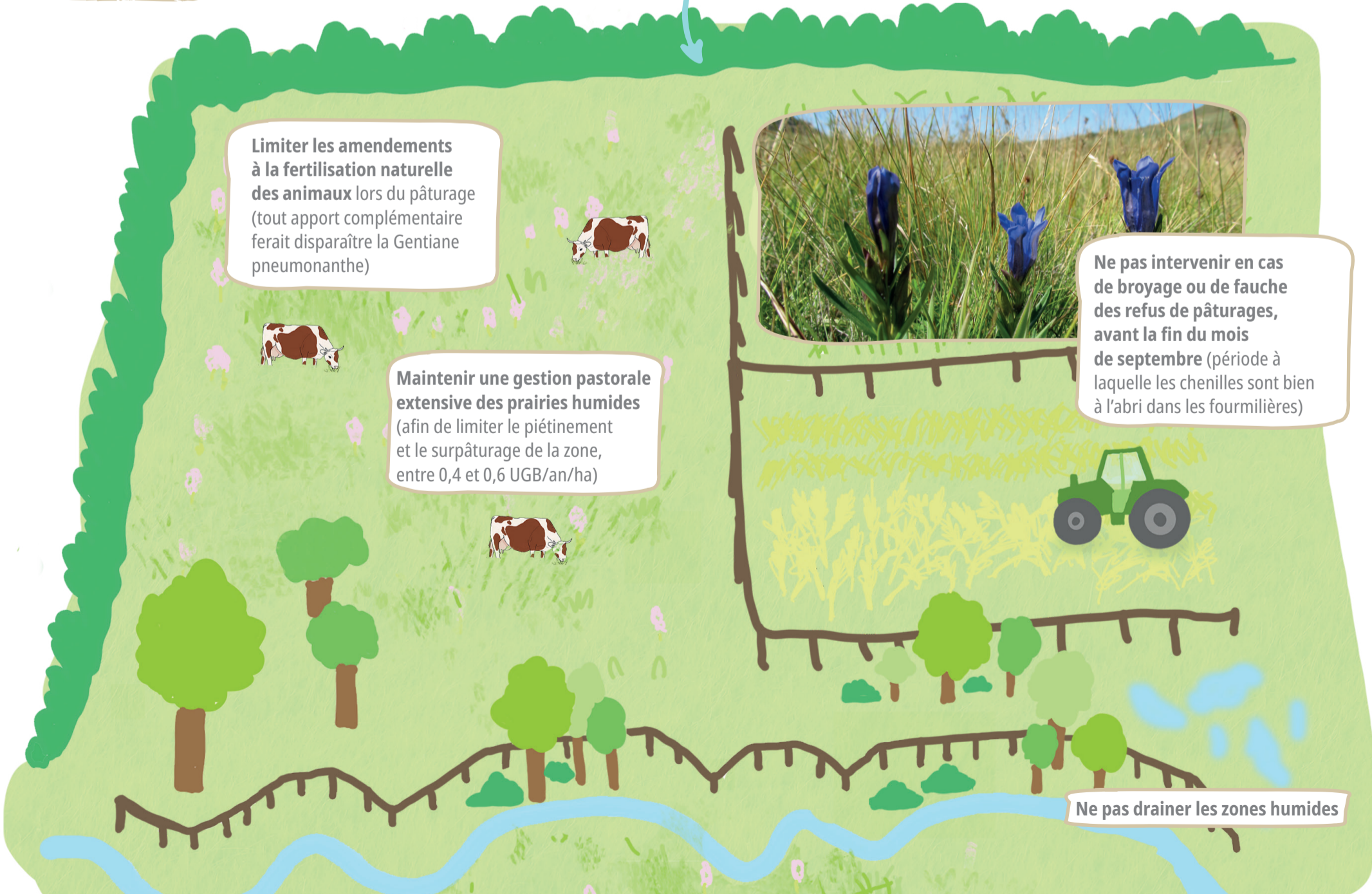
Comment le préserver ?

Limiter les amendements à la fertilisation naturelle des animaux lors du pâturage (tout apport complémentaire ferait disparaître la *Gentiane pneumonanthe*)

Maintenir une gestion pastorale extensive des prairies humides (afin de limiter le piétinement et le surpâturage de la zone, entre 0,4 et 0,6 UGB/an/ha)

Ne pas intervenir en cas de broyage ou de fauche des refus de pâturages, avant la fin du mois de septembre (période à laquelle les chenilles sont bien à l'abri dans les fourmières)

Ne pas drainer les zones humides





CONTACT

Tél. 04 73 63 18 27

Courriel : contact@cen-auvergne.fr

- 8, route de Rachaldrat - Chalinargues
15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE
- Ostal del Telh - 1 rue Jean Moulin
15000 AURILLAC

*Conception, réalisation, crédits photos et illustration :
Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, 2024*